

Séance du 11 octobre 2022,
au sein des locaux de la FNCCR,
20, boulevard Latour-Maubourg – 75007 Paris

Compte rendu

Participants :

Xavier Pintat, président du comité du système de distribution publique d'électricité

Au titre des représentants de l'État :

Absent excusé : Laurent Petiau, adjoint au chef du bureau des services publics locaux, représentant la direction générale des collectivités locales

Absent excusé : Nicolas Clausset, en tant que commissaire du gouvernement, représenté par Florian Leduc, chef du bureau du système électrique, de la programmation et des réseaux à la direction générale énergie climat
Sébastien Justum, directeur de participations Energie adjoint (Agence des Participations de l'Etat)

Au titre des représentants des intercommunalités et des régions :

Absent excusé : Jean-Patrick Masson, vice-président de la communauté urbaine du Grand Dijon,

Expert : Philippe Angotti, directeur général adjoint de France urbaine,

En tant que représentant des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité au conseil de surveillance de la société Enedis :

Xavier Pintat, président de la FNCCR, accompagné d'un expert, Pascal Sokoloff, directeur général de la FNCCR,

Au titre de représentants des autorités organisatrices du réseau public de distribution d'électricité :

Guy Hourcabie, président du syndicat intercommunal d'énergie, d'équipement et d'environnement de la Nièvre,

Jean-Luc Dupont, président du Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire,

Experts : Charles-Antoine Gautier, directeur adjoint Énergie, FNCCR et Anne Barbarin, Cheffe du service développement des réseaux d'électricité et de gaz, FNCCR

Au titre de représentants des entreprises locales de distribution :

Olivier Dubray, directeur SICAE Est

Au titre des représentants de la société Enedis :

Corinne Fau, directrice Finances, Achats et Assurances,

Christian Buchel, directeur Clients, Territoires et Europe,

Hervé Champenois, directeur technique

Experts : Marie Miquel, responsable du Département concessions, Yann Toravel, expert concessions senior au Département concessions

Au titre de la Commission de régulation de l'énergie :

Anne-Sophie Dessillons – directrice des réseaux adjointe au sein de la commission de régulation de l'énergie

Absent : Laurent Gerault, conseiller régional des Pays de la Loire, représentant des régions.

Stéphane Pages, secrétaire du CSDPE



Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2021
2. Bilan des conférences NOME 2021

3. Mise en perspective des investissements : conférences 2019 à 2021
4. Site du CSDPE : REX sur l'utilisation et perspectives d'évolution
5. Politique d'investissement d'Enedis
6. Point d'avancement des renégociations et renouvellement des PPI
7. Plan de développement du réseau : point en séance
8. Rapport annuel d'activités du CSDPE
9. Point divers : crise énergie, passage de l'hiver, sobriété....

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le compte-rendu de la séance du 30 septembre 2021 est validé.

POINTS 2 ET 3 DE L'ORDRE DU JOUR : BILAN DES CONFÉRENCES NOME 2021 ET MISE EN PERSPECTIVE DES INVESTISSEMENTS : CONFÉRENCES 2019 A 2021

Présentation par le secrétaire du CSDPE du bilan des conférences NOME 2021, le second après l'exercice 2020 établi suivant le format de l'arrêté NOME du 6 janvier 2020 et intégrant les principes actés en CSDPE, complété par une mise en perspective des données sur les 2 exercices 2020 et 2021.

Après deux ans de parution de l'arrêté NOME du 6 janvier 2020, la dynamique des conférences NOME, engagée sur l'exercice 2020, s'est amplifiée sur l'exercice 2021 avec 87 conférences (sur 91) tenues dans le format de l'arrêté. Et la majorité suivant les principes adoptés en CSPDE, à savoir une conférence en physique (75 conférences sur 91) et sur le dernier trimestre de l'année N (69 conférences sur 91).

Toutefois, l'absence de tenue de quelques conférences notamment en Ile-de-France (Paris - Petite Couronne et Essonne), ainsi qu'en Indre-et-Loire et en Côte-d'Or mais aussi pour certaines d'entre elles l'absence d'un investisseur significatif ne permettent pas encore d'agréger et d'exploiter les résultats à la maille nationale, ni même de manière représentative à la maille régionale (seules 4 régions présentent des données complètes – et donc comparables – sur les deux exercices 2020 et 2021).

Dans le détail des chiffres, il apparaît d'autres points d'attention :

- (i) D'une part, pour une partie des acteurs ayant remonté des données, les valeurs réalisées 2020 sur les indicateurs clientèle et réseau, ainsi que sur les investissements réalisés peuvent être présentes, mais pas les valeurs des investissements prévus 2021 et prévisionnels 2022 ;
- (ii) D'autre part, les données calculées à la maille de chaque distributeur (essentiellement, âge des réseaux et critère B) ne font actuellement pas l'objet d'une vision partagée et ne permettent donc pas une comparaison ni une agrégation à maille supra (département, région ...) ;
- (iii) Enfin, il reste nécessaire d'instruire les modalités de qualification de la donnée issues des conférences NOME ; pour exemple, sur un département entre les exercices 2020 et 2021, on observe une diminution inexplicable du nombre de postes-sources, ou encore une augmentation des fils nus.

Ces questions de définition, complétude et mise en qualité de données constituent un préalable nécessaire avant toute exploitation, notamment pour assurer la cohérence avec les autres dispositifs réglementaires ou autres publications : elles doivent faire l'objet d'instruction partagée en GT du CSDPE.

En synthèse, le CSDPE souligne la dynamique engagée depuis 2020 sur la tenue et complétude des conférences, mais acte la nécessité qu'à l'avenir – dès l'exercice 2022 – toutes les conférences NOME soient tenues avec l'ensemble des investisseurs du département pour aller au bout du geste. Des avis seront émis vers les Préfets concernés et une sensibilisation sur l'enjeu de cet exercice NOME est également souhaitée de la part de la DGECE à destination privilégiée des Secrétaires Généraux de Préfecture, souvent en charge de l'organisation de ces conférences. Notamment rappeler que les conférences NOME représentent un témoignage à la fois local et national sur les investissements, en portant sur un champ très concret : ENR, IRVE notamment.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : SITE DU CSDPE : REX SUR L'UTILISATION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION

Un bilan est présenté en séance de l'utilisation du site du CSDPE, ouvert à l'ensemble des membres et experts désignés du CSDPE fin septembre 2022, mais dont l'accès a principalement été le fait des représentants du secrétariat CSDPE pour la mise à disposition des documents et données, et de manière plus ponctuelle de représentants de la DGEC et de la FNCCR.

Ce constat d'une utilisation limitée du site CSDPE sur la première année doit être mis en perspective d'une part avec les coûts engagés (de l'ordre de 90 k€ pris en charge par Enedis sur la période 2021-2023) et d'autre part avec la qualité intrinsèque du site et les éléments qu'il contient sur les investissements relatifs à la distribution publique d'électricité.

Si à court terme les modalités d'accès au site seront rappelées aux membres et experts du CSDPE afin d'augmenter la fréquentation, la question est posée d'une ouverture plus large au public du site du CSDPE, de son degré d'accessibilité en tant que document public (loi de 1978 relative au droit d'accès des citoyens aux documents administratifs - CADA), mais aussi de la valeur ajoutée pouvant être identifiée. Cependant, la mise en qualité des données NOME ou *a minima* une explicitation de l'imprécision des données collectées, apparaît comme un prérequis incontournable à assurer avant toute diffusion élargie de ces données.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'ENEDIS

Le dossier sur la politique d'investissements Enedis, ayant fait l'objet d'une présentation au Conseil de surveillance du 21 juillet 2022, est construit sur 3 temps :

1. Un contexte en forte évolution, avec des évolutions réglementaires qui s'accroissent dans le cadre de la transition énergétique (décret ENR, calendrier de l'UE sur la fin des moteurs thermiques, interdiction des renouvellements de chaudières fioul) et une anticipation de l'évolution des risques liés au changement climatique (notamment sur les risques de canicule, ainsi que de crue et inondation).
2. Un état des lieux et diagnostic sur la structure actuelle des inducteurs des investissements à la fois sur les réseaux (un critère B maintenu près de 60 minutes et des besoins ciblés au niveau de la fiabilité des réseaux HTA et BT), sur le raccordement (accélération PV et IRVE, maintien d'un fort niveau en soutirage) et avec la poursuite de la dynamique Linky.
3. Une accélération des investissements sur 2022-2025 pour accompagner la transition écologique, avec 2 enjeux à concilier : d'une part, accélérer et réussir la transition énergétique sur l'activité de raccordement (répondre à l'accélération du rythme de raccordement des EnR porté par le PV BT, accompagner la montée en puissance du raccordement des IRVE, en particulier les colonnes horizontales) et d'autre part produire une qualité de fourniture au meilleur niveau (moderniser et améliorer la résilience des réseaux par un traitement systématique des ouvrages à risque). Cela se traduit par une trajectoire de croissance des CAPEX de raccordement, tout en maintenant les volumes de CAPEX qualité, pour aboutir à un niveau de CAPEX total proche de 5 G€ en 2025 (alors qu'il est proche de 4 G€ en 2021).

Le Comité émet un avis positif.

Il demande de pouvoir rapprocher la segmentation des montants (CAPEX A, B, C, D) avec la segmentation NOME. La FNCCR souhaiterait par ailleurs avoir une vision plus régionalisée des risques (ex : zones avec survenance des épisodes cévenol).

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT D'AVANCEMENT DES RENÉGOCIATIONS ET RENOUELEMENT DES PPI

S'agissant des contrats, Enedis indique que, 4 ans après la signature de l'accord cadre à fin 2017, 93% des contrats ont été renouvelés sur une durée longue (moyenne 30 ans) et avec des équilibres contractuels respectés. Il reste néanmoins une attention à garder sur les contrats restant à signer.

S'agissant des PPI, 13 conventions ont été renouvelées en 2021 et 26 sont à échéance en 2022. Il s'agit de renouvellements qui se passent bien et sont l'occasion d'une vraie négociation basée sur un diagnostic actualisé, couvrant le PPI lui-même mais également les conventions à renouveler. Par ailleurs, France urbaine a mené une enquête auprès de ces adhérents sur la mise en œuvre des PPI et peut faire un retour sur son analyse.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU : POINT EN SÉANCE

A la date du CSDPE, le décret PDR est en cours de rédaction à la DGEC, qui instruit les questions remontées suite à la consultation.

L'organisation de travaux communs sur l'évolution du rôle du CSDPE qu'implique le futur décret PDR, sur l'articulation avec les comités régionaux de l'énergie et sur les besoins d'adaptation du RPDE pour faire face à l'électrification des usages, est évoquée en réunion.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU CSDPE

Il est convenu en séance que d'ici la fin de l'année, un rapport d'activités du CSDPE soit produit, conformément au décret, et envoyé au ministre. Les membres seront associés à sa rédaction.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT DIVERS : CRISE ÉNERGIE, PASSAGE DE L'HIVER, SOBRIÉTÉ

Pour le passage de l'hiver, Enedis précise plusieurs points :

- les HC méridiennes liées à l'usage ECS représentent de l'ordre de 2 GW ;
- les zones potentielles de délestage dépendent d'aléas sur le système électrique au niveau européen (notamment avec l'Allemagne) ;
- la procédure de délestage reste sous pilotage de RTE, avec en étape préalable la possibilité d'une baisse de tension de 5%.

Par rapport à ce risque de délestage, qui représente une situation inédite, la FNCCR et France urbaine souhaitent être associées à la communication, non seulement en amont, mais aussi durant la crise éventuelle, afin de coordonner les messages avec les AODE en local.